

Image not found or type unknown



Résiliation d'un bail commercial.

Par **yasmine**, le **17/11/2010 à 15:21**

Bonjour,rrrnJe viens vers vous car je viens de quitter un local commercial de 3,6,9.rnrnJ'ai envoyé ma résiliation de bail par l'intermédiaire d'un huissier, et le gestionnaire me réclame aujourd'hui la taxe foncière.rnrnPour ma part je pense etre redevable de la taxe ordures ménagères et non de la taxe foncière.rnrnMerci de m'aider et de me répondre urgent svp.rnrnYasmine